

REINES Finale 2019 organisée par Val-d'Illiez

C'est Val-d'Illiez qui organisera la finale nationale des combats de reines 2019 dans l'arène de Pra Bardy à Sion. Le président de la Fédération d'élevage de la race d'Hérens, Dominik Pfammatter, ne cache pas sa satisfaction. «Je suis très content que Val-d'Illiez s'engage dans cette organisation. On montre ainsi que le Valais ne s'arrête pas à Viège et à Martigny.» «Nous avons regardé les régions qui s'engagent dans des domaines liés à l'agriculture», commente le président. «Or une importante cave d'affinage va voir le jour, précisément à Val-d'Illiez. Les bénéficiaires de la finale 2019 permettront d'apporter un soutien financier à ce projet. En principe, l'organisation d'un combat de reines est octroyée à un syndicat d'élevage de la race d'Hérens. Il n'en existe pas à Val-d'Illiez. «C'est le syndicat de Champex d'Allesse qui couvre la région», précise Dominik Pfammatter. D'après le tournus établi pour mettre sur pied la finale nationale, c'est le Haut-Valais qui aurait dû prendre les choses en main en 2019. La partie germanophone du canton a accepté de passer son tour. On connaît déjà l'organisateur de la finale 2020. Ce sera la Fédération d'élevage de la race d'Hérens elle-même, qui fêtera l'an prochain le centième anniversaire de sa fondation. JYG



Le Comité Lötschberg, dirigé par Viola Amherd, a présenté les avantages que représenterait l'aménagement technique des 14 kilomètres déjà excavés. KEYSTONE

Des trains dans le deuxième tube dès 2029?

PAR STEPHANIE.GERMANIER@LENOUVELLISTE.CH

TRANSPORTS Une toile géante sur laquelle figure une locomotive, déroulée en quelques secondes. C'est l'action symbolique qu'a menée hier matin le Comité Lötschberg à l'intérieur de l'ouvrage pour démontrer que le deuxième tunnel excavé pouvait rapidement se muer en un tunnel complètement aménagé. La récente décision du Conseil fédéral d'accepter de financer à hauteur de 920 millions l'aménagement du deuxième tube du tunnel du Lötschberg a donné des ailes au Valais. Mais le Comité Lötschberg dirigé par Viola Amherd maintiendra la pression jusqu'à la décision du parlement, vraisemblablement en été ou en automne 2019. Il a présenté mardi dans les entrailles pour l'instant vierges du deuxième tube les avantages que représenterait l'aménagement technique des 14 kilomètres déjà excavés. Pas seulement pour le Valais et son

trafic voyageur qui pourrait profiter d'une cadence à la demi-heure, mais également pour la sécurité du transport marchandise sur l'axe nord-sud.

Le Y, une vieille idée dépassée

Plus question par contre de décliner la sortie du tunnel à Rarogne en Y pour rejoindre le bas du canton. «Cette variante, qui est devisée à 500 millions, avait été envisagée à l'époque où l'on pensait qu'on pourrait faire du ferroutage sur cette ligne, mais elle ne fait plus sens aujourd'hui dans le concept global des grandes lignes. Pourquoi la construirait-on? Pour amener les gens à Sion? Personne n'ira de Berne à Genève en passant par le Lötschberg», explique le coprésident du Comité Lötschberg et conseiller d'Etat valaisan, Jacques Melly. L'expérience a par ailleurs démontré que le trans-

port à Viège fonctionne bien, même si le transbordement n'est pas optimal puisqu'une partie des voyageurs doit changer de voie. Le Comité Lötschberg reste vigilant malgré les premiers signaux encourageants du Conseil fédéral. Les chambres fédérales devraient se saisir du dossier avant l'été prochain et chaque région aura sa part du gâteau à défendre. Pour mémoire la Suisse occidentale s'est réunie dans le Comité Lötschberg pour tirer à la même corde et défendre, par ailleurs, le projet pour fluidifier le trafic à Bâle et construire une nouvelle ligne entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, deux chantiers écartés des priorités fédérales pour l'instant. Si tous les signaux politiques devaient être au vert à la fin 2019, les travaux pourraient débuter en 2022 et les premiers trains emprunter ce fameux deuxième tube en 2029.

FAUNE

Les recours contre le tir d'un loup maintenus

L'Office fédéral de l'environnement et les organisations de protection de la nature qui ont recouru contre l'autorisation de tir d'un loup en Valais maintiennent leur recours. Pourtant, au terme du délai, aucun loup n'a pu être abattu.

«Le recours reste valable», indique l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui «souhaite que l'autorité judiciaire se prononce à ce sujet». Pro Natura et le WWF, qui ont également déposé un recours, veulent aussi qu'un juge se prononce.

Les organisations de protection de la nature mettent en cause les mesures de protection des troupeaux. Le tir n'aurait pas dû être autorisé car la protection était insuffisante, estime Marie-Thérèse Sangra, secrétaire régionale du WWF du Valais romand. La question de la protection des troupeaux doit être tranchée. Un éleveur a d'ailleurs pris des mesures de protection sur un alpage qualifié de «non protégeable» et n'a subi aucun dégât, précise Mme Sangra. Il est important d'avoir une réponse de la justice sur cette question. **ATS**



L'HOMME DU JOUR

Jean-Daniel Nanchen



Jean-Daniel Nanchen succède à Marcel Bayard à la présidence de THT sous terre Valais. Les membres de cette très active association d'opposants à la ligne à très haute tension Chamoson-Chippis l'ont élu hier soir.

Agé de 61 ans, cet éducateur combat le projet de Swissgrid depuis plusieurs années déjà, en tant que porte-parole du Groupement chalaisard pour l'enfouissement de la ligne.

Pour celui qui se réclame du parti des Verts, le déplacement de cinq pylônes prôné par le Conseil d'Etat ne va pas assez loin. Il entend se battre jusqu'au bout pour enfouir la ligne. Le président de Grône, Marcel Bayard, va, lui, concentrer son énergie sur le déplacement des pylônes les plus contestés, en convainquant les riverains du nouveau projet à ne pas recourir. **RC**

GRAND CONSEIL

Le Conseil de la magistrature en débat jeudi

Qui composera et quelles seront les prérogatives du futur Conseil de la magistrature, chargé de la surveillance de la justice valaisanne? Le Grand Conseil se penchera une première fois sur la question, ce jeudi. Mardi matin, tous les groupes politiques ont accepté d'entrer en matière sur la loi d'application, qui fait suite à l'acceptation du principe par 67,8% des Valaisans en 2016. Dans son projet de loi, le Conseil d'Etat prône un organe à dix membres. Trois seraient des citoyens, très au fait des questions de justice. Les autres exerceraient tous un métier du droit. Il s'agirait du président du Tribunal cantonal, du procureur général, du bâtonnier de l'Ordre des avocats, d'un juge de district, d'un procureur et de deux avocats.

Rien n'est encore acquis. Le Grand Conseil débattrait, article par article, du contenu de la future loi. La discussion d'entrée en matière de mardi matin laisse déjà apparaître les préoccupations des députés. Parmi celles-là, l'équilibre entre professionnels du droit et citoyens focalisera une grande partie de l'attention, où chaque groupe devrait y aller de sa proposition. Les prérogatives du futur Conseil de la magistrature seront également au centre des débats. La gauche souhaite un élargissement des compétences de cet organe à toutes les autorités judiciaires du Canton, commissions de recours en matière fiscale et agricole comprises. La majorité de la droite préfère, au contraire, un Conseil de la magistrature plus svelte, qui se concentrerait sur la surveillance des principaux organes judiciaires du canton que sont le Ministère public et les tribunaux. Le premier Conseil de la magistrature de l'histoire valaisanne serait élu en 2021 par le prochain Grand Conseil. **RC**

L'image



Alors que les arbres du domaine des Iles, à Sion, se parent de couleurs automnales, un courageux baigneur n'a pas hésité à faire trempette ce lundi dans le lac. Plutôt étonnant pour un mois de novembre qui, il est vrai, nous gratifie de températures inhabituelles pour la saison.

TEMOIN LECTEUR

205

km à l'heure. Le 3 novembre vers 23 heures, à la hauteur de Saint-Pierre-de-Clages, un automobiliste a été flashé à 205 km/h (sans déduction) au lieu des 120 km/h autorisés. Un autre véhicule a été enregistré à 174 km/h sur le même tronçon. Dans le Haut-Valais, un motard a été flashé à 141 km/h sur une route cantonale limitée à 80 km/h. «En 2017, 12,7% des accidents mortels ou avec blessés étaient dus à une vitesse inadaptée», rappelle la police cantonale.